



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le **14 OCT. 2014**

**Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire**

Service  
du budget, de la  
performance et des  
établissements

Sous-direction  
de la vie scolaire, des  
établissements et des  
actions socio-éducatives

Bureau  
de la politique d'éducation  
prioritaire et des dispositifs  
d'accompagnement

DGESCO B3-2  
n°2014-0092

Affaire suivie par  
Sarrah HEDHLI  
Téléphone  
01 55 55 25 44  
Télécopie  
01 55 55 11 70  
Courriel  
sarrah.hedhli  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

La ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les recteurs  
d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet : Concours « J'aime mon patrimoine ! » - rentrée 2014 - 2015**

La Fondation Culture et Diversité a noué un partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour lancer le concours « J'aime mon patrimoine ! » avec le mécénat de Fimalac.

Ce concours, destiné aux élèves de CM1 scolarisés dans des écoles publiques uniquement et relevant de la politique d'éducation prioritaire ou situées en zones rurales (communes de moins de 3 000 habitants), a vocation à susciter chez eux une plus grande envie de découvrir le patrimoine de leur commune en participant à sa valorisation.

Les classes sont invitées à répondre à un appel à projets visant à la restauration d'un élément patrimonial communal (mobilier ou immobilier) non protégé au titre des monuments historiques. Il est souhaitable que le projet présenté soit élaboré en collaboration avec les services de la municipalité concernée. Par ailleurs, l'accord de la commune assumant la maîtrise d'ouvrage figurera dans les candidatures.

Le projet retenu se verra décerner un prix d'un montant de 6 000 €. Ce montant sera remis à la commune afin de contribuer à réaliser cette restauration. Les travaux de restauration seront réalisés l'année suivante pour que les élèves lauréats, désormais en classe de CM2, puissent suivre le chantier.

Les enseignants intéressés pourront bénéficier, pour toute question, du soutien d'un représentant de la Fondation du Patrimoine de leur département (coordonnées disponibles sur le site internet [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)).

.../...

Le calendrier des différentes phases du concours est le suivant :

<b>Septembre 2014</b>	<b>Ouverture des inscriptions</b> des établissements scolaires auprès de la Fondation du Patrimoine.
<b>Septembre 2014 - 19 déc. 2014</b>	Les classes intéressées, en partenariat avec leur commune, envoient une <b>fiche d'inscription</b> à la Fondation du Patrimoine par voie électronique à : <a href="mailto:marthe.boullanger@fondation-patrimoine.org">marthe.boullanger@fondation-patrimoine.org</a> La date limite d'envoi de la fiche d'inscription est fixée au 14 novembre à titre indicatif. Les inscriptions reçues au-delà de cette date seront acceptées.
<b>20 déc. 2014 - 17 avril 2015</b>	Les écoliers, précédemment inscrits, font parvenir à la fondation du patrimoine <b>leur dossier de candidature et leur fiche de renseignement pédagogique</b> . <ul style="list-style-type: none"> <li>• le premier document, rempli par les élèves et leur professeur, devra comporter un descriptif du projet de restauration, un historique et un plan de financement. Il sera complété par l'avis d'un spécialiste et un mot du maire de la commune ;</li> <li>• la fiche de renseignements pédagogiques, remplie par le professeur, apportera des renseignements sur la manière dont s'est déroulé le projet.</li> </ul> Chaque classe pourra être accompagnée au niveau local par un délégué départemental de la Fondation du Patrimoine.
<b>17 avril 2015</b>	Fin de réception des dossiers de candidature.
<b>Mai 2015</b>	Le jury, composé des organisateurs du concours, d'un représentant du ministère de l'éducation nationale et de personnalités qualifiées, sélectionne un lauréat.
<b>Juin 2015</b>	Remise du prix conjointement par la Fondation du Patrimoine, la Fondation Culture & Diversité et Fimalac.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information aux écoles élémentaires concernées.

Pour la ministre et par délégation  
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBIN E